



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Situation sur le marché des places d'apprentissage en janvier 2009

Berne, 24.02.2009 - Six mois avant la rentrée 2009, le marché des places d'apprentissage est en pleine effervescence. La tension que traverse l'économie suisse n'y est pas encore perceptible. Globalement, la situation sur le marché des places d'apprentissage peut être qualifiée de stable. C'est également ce qu'indiquent les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle-Ville, de Bâle Campagne, d'Argovie, de Soleure et de Saint-Gall, cantons alémaniques à forte population.

Les annonces de tendances recueillies par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) auprès des cantons reflètent un fort dynamisme sur le marché des places d'apprentissage. Les tendances suivantes se dessinent:

- la récession n'est pas encore perceptible sur le marché des places d'apprentissage. De nombreuses places ont déjà été attribuées, en particulier en Suisse alémanique. Le recrutement ne fait que commencer en Suisse romande;
- le nombre de jeunes en fin de scolarité obligatoire est en baisse par rapport aux années précédentes;
- les cantons annoncent une légère hausse de l'offre de places d'apprentissage par rapport à l'année précédente;
- les jeunes socialement défavorisés ou accusant un déficit scolaire ont toujours autant de difficultés à trouver une place d'apprentissage. De plus, dans certains domaines professionnels, l'offre de places d'apprentissage ne correspond pas toujours à la demande;
- tous les cantons indiquent des mesures réalisées et prévues visant à promouvoir la création de places d'apprentissage.

Après les difficultés qu'a connues le marché des places d'apprentissage ces dernières années, les cantons et l'OFFT sont mieux armés que jamais pour faire face à un effondrement de l'économie. Les mesures éprouvées sont les suivantes:

- engagement de promoteurs de places d'apprentissage auprès des entreprises qui ne forment pas encore d'apprentis;
- préparation au choix professionnel par l'école et par le biais de l'orientation professionnelle;
- accompagnement des jeunes à risques (case management «Formation professionnelle»);
- mise en place d'offres transitoires;
- augmentation de l'offre de formations initiales de deux ans : le nombre de places de formation sanctionnée par une attestation fédérale a déjà dépassé le nombre maximal de formations élémentaires;
- mesures relatives au marché du travail après l'apprentissage en coordination avec le SECO.

L'expérience montre que l'évolution conjoncturelle se répercute sur le marché des places d'apprentissage avec un certain décalage. L'OFFT et les cantons suivent de très près l'évolution de ce marché. Des moyens suffisants sont engagés pour pouvoir renforcer, en cas de besoin et à brève échéance, les instruments mentionnés ou pour mettre en oeuvre des mesures de stabilisation supplémentaires, notamment en faveur du case management. L'OFFT réalisera une nouvelle enquête en avril 2009 dans le cadre du baromètre des places d'apprentissage.

La formation d'apprentis est un investissement pour le futur qui ne doit pas être mis entre parenthèses en raison de difficultés économiques. Le manque de relève professionnelle ne se manifesterait que dans quelques années. L'effort qu'il serait nécessaire de déployer pour combler un tel manque peut être évité grâce à la continuité en matière de formation d'apprentis.

Renseignements:

Hugo Barmettler, responsable suppléant du centre de prestations Formation professionnelle
Tél. 031 323 20 29, hugo.barmettler@bbt.admin.ch

Editeur:

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
Internet: <http://www.bbt.admin.ch/>

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>